Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D60_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 4 juin, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 21 mai 2026 Date d'affichage : 21 mai 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- M. Thierry PEYREBESSE donne procuration à M. Erwan L'EOST
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU donne procuration à M. Laurent PÉRON

Madame Rachel NICOLAS a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D60 – 26 : DENOMINATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SUITE A REGROUPEMENT ADMINISTRATIF DES ECOLES JEAN MOULIN MATERNELLE, JEAN MOULIN ELEMENTAIRE ET ACHILLE GRANDEAU

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D60_26-DE

235 – D60– 26 DENOMINATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SUITE A REGROUPEMENT ADMINISTRATIF DES ECOLES JEAN MOULIN MATERNELLE, JEAN MOULIN ELEMENTAIRE ET ACHILLE GRANDEAU

Résumé :
Suite à la fusion administrative des établissements scolaires Jean Moulin Maternelle, Jean Moulin Elémentaire et Achille Grandeau en un établissement unique (Ecole Primaire) dès la rentrée scolaire 2026/2027, il convient de dénommer cet établissement.

Par délibération n°235-D10-26, la ville du Relecq-Kerhuon a approuvé le principe de fusion administrative des établissements scolaires Jean Moulin Maternelle, Jean Moulin Elémentaire et Achille Grandeau en un établissement unique (Ecole Primaire) dès la rentrée scolaire 2026/2027

La création de cette nouvelle école primaire a été confirmée par la Directrice académique le 03 avril dernier par l'adoption des mesures de carte scolaire qui acte pour la rentrée 2026 le regroupement des 3 écoles.

La dénomination ou le changement de dénomination des établissements d'enseignement publics relève de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code de l'éducation, la commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux l'équipement et le fonctionnement. Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment la dénomination des établissements d'enseignement publics implantés sur son territoire.

La municipalité a sollicité plusieurs partenaires afin de proposer des noms pour le futur établissement et a soumis 5 propositions à consultation de la population.

Suite à cette démarche, la ville du Relecq-Kerhuon propose que le nom de Achille GRANDEAU soit retenu pour le nouvel établissement.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité – 7 abstentions (M. Péron, Mme Bournot-Gallou, M. Morvan, Mme Nicolas, M. Pons, Mme Quétier, M. Grimaldi)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité. 7 abstentions (M. Péron, Mme Bournot-Gallou, M. Morvan, Mme Nicolas, M. Pons, Mme Quétier, M. Grimaldi)

Fait au RELECQ-KERHUON, le 4 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST